

République française

Département du Lot

## COMMUNE D'ESPEDAILLAC

Séance du 15 novembre 2023

Membres en exercice :  
10

Date de la convocation: 09/11/2023

*L'an deux mille vingt-trois et le quinze novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Gérard MAGNE*

Présents : 6

**Présents :** Gérard MAGNE, Sylvain CAVALIE, Gérard DOREMUS, Francis JAMMES, Yves BAISSAC, Olivianne BELKADI

Votants: 10

Pour: 10

**Représentés:** Laurence LUCOTTE par Olivianne BELKADI, Bruno WIDENMANN par Gérard DOREMUS, Malika BEAUDET par Gérard MAGNE, Sonia PAGES par Francis JAMMES

Contre: 0

Abstentions: 0

**Excusés:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Yves BAISSAC

### Objet: Approbation convention participation frais de fonctionnement ALSH vallée du Célé - DE\_2023\_5\_4

Le Maire explique à l'assemblée que le bilan de fréquentation 2022/2023 de l'ALSH "les P'tits Tétards" basé à Brengues fait apparaître que des enfants de la commune sont présents soit lors de mercredis soit à l'occasion des vacances scolaires.

Le conseil syndical a décidé de fixer une participation forfaitaire de 5 € par enfant et par jour pour les communes extérieures au RPI de la Vallée du Célé, dont les enfants fréquenteraient l'accueil de loisir.

Après avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil municipal valide la convention proposant cette participation de 5 € par enfant par jour de présence à l'ALSH et autorise le Maire à la signer.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an susdits.

Secrétaire de séance  
**Yves BAISSAC**



Le Maire,  
**Gérard MAGNE**



Publication sur le site de la Mairie le :

12/12/2023

RF
SOUS PREFECTURE DE FIGEAC
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 29/11/2023
046-214000942-20231115-DE 2023 5 4-DE